



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le 30 SEP. 2011

AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement

- Société ANDRITZ -

Commune de CHATEAUROUX (36)

1. PRÉSENTATION DU PROJET	1
2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	1
3. ANALYSE DE LA QUALITÉ DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....	1
3.1. ÉTUDE D'IMPACT	1
3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement	1
3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation	2
3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site	2
3.2. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES CONCERNÉS	2
3.3. ANALYSE DES CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DU SITE	3
3.4. ÉTUDE DES DANGERS	3
3.5. RÉSUMÉS NON TECHNIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'ÉTUDE DES DANGERS	3
4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET.....	3
5. CONCLUSION	3

1. PRESENTATION DU PROJET

La société ANDRITZ sollicite l'autorisation d'exploiter un établissement de fabrication de matériels pour le traitement des effluents, sur la commune de CHATEAUROUX. Ceci entre dans le cadre d'une régularisation administrative d'activités.

Il s'agit ainsi de concevoir et de produire des équipements pour la séparation solides/liquides et pour l'épaississement, la déshydratation et le séchage thermique des boues dans le secteur du traitement des effluents dans les domaines de l'industrie chimique et de l'agro-industrie.

La production de ces installations se résume par une activité de travail des métaux par le biais de chaudronnerie, d'usinage, de soudage et d'assemblage et par une activité de mise en peinture des composants.

Un service après-vente pour ces équipements (réparation, maintenance préventive) est également effectué au sein de l'entreprise.

Le site est composé de 3 bâtiments comprenant les bureaux administratifs et la production, un restaurant et un hangar de stockage de pièces métalliques. A cela, s'ajoutent un local de stockage de liquides inflammables, une cabine de sablage et 5 bungalows. Le site recouvre une surface de près de 25 000 m² dont 6 332 m² occupés par l'ensemble des bâtiments.

Le site est localisé dans la zone industrielle du Buxerieux, dans la partie sud-est de CHATEAUROUX.

L'environnement du site est constitué par :

- au nord et à l'est, des entreprises de la zone industrielle et un espace boisé ;
- à l'ouest et au sud, des installations sportives et un espace boisé,
- au nord-ouest, des entreprises de la zone industrielle, un parc « La Pingaudière » et en limite de la zone industrielle, un jardin d'enfants.

2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis à vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux principaux font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- la qualité de l'air,
- la qualité des eaux superficielles,
- les conséquences d'un incendie.

3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PETITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

La description de l'état initial du site est complète et les informations appropriées. On y trouve toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer le site dans son contexte.

Le site est décrit de façon claire à l'appui de cartes et de photographies.

Qualité de l'air :

Il est précisé dans le dossier que la qualité de l'air est analysée par une association régionale au niveau de 2 stations de mesures situées dans l'agglomération de CHATEAUROUX. Les résultats d'analyses pour la période couvrant 2002 à 2008 sont annexés au dossier. Les polluants mesurés sont le dioxyde d'azote, l'ozone et les particules en suspension. Il est fait état d'une qualité de l'air bonne.

Qualité des eaux superficielles :

Le dossier présente correctement le contexte hydrographique du site et de son environnement. Les eaux superficielles (l'Indre) sont de bonne qualité.

L'état initial est bien pris en compte.

Les enjeux liés à l'eau sont ainsi correctement identifiés.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

Qualité de l'air :

L'étude énumère de façon exhaustive les différentes sources potentielles de polluants atmosphériques générées par l'activité du site.

Il s'agit de :

- travail des métaux ;
- application de peintures ;
- rejet en réseau d'assainissement des eaux de lavage des équipements de retour en service après-vente (dans une bien moindre mesure).

Les polluants principaux induits par l'activité sont les composés organiques volatils et les poussières dont les métaux particulaires.

Une campagne de mesures des rejets atmosphériques du site a été menée en juillet 2009 pour les paramètres énumérés précédemment. L'étude démontre que l'impact des rejets du site sur la qualité de l'air est négligeable.

La pollution atmosphérique pouvant générer des impacts sur la santé humaine, l'étude d'impact expose les effets de la pollution atmosphérique sur la santé publique. La méthodologie de cette étude se base sur les référentiels de l'Institut de veille sanitaire.

Les sources retenues sont les poussières, le chrome, le nickel et le xylène. La détermination des valeurs toxicologiques retenues sur ces paramètres est expliquée ainsi que la modélisation de la dispersion des polluants dans l'atmosphère.

L'étude conclut de manière justifiée à l'absence d'impact significatif sur les populations.

La méthode de l'étude est proportionnée aux enjeux.

Qualité des eaux superficielles :

La description des rejets aqueux de l'établissement est claire. L'étude d'impact précise que le site ne rejette que des eaux pluviales et des eaux usées issues des sanitaires et de l'aire de lavage des équipements de retour en service après-vente. Les eaux de l'aire de lavage sont susceptibles de contenir une pollution organique résiduelle issue des boues des équipements. L'analyse de la qualité des eaux rejetées se base sur des mesures réalisées pour ces deux types de rejets. Les résultats d'analyses indiquent que l'impact de ces effluents sur l'environnement est très faible. Les eaux pluviales proviennent du ruissellement sur les parkings et les voiries du site et des toitures. Ces effluents sont rejetés dans le réseau communal d'eaux pluviales.

Les effets de l'activité du site sur l'eau sont clairement identifiés dans l'étude.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

Qualité de l'air :

Les mesures que l'exploitant a mises en place en termes de protection de l'air sont des systèmes de captation et d'extraction de l'air au niveau de la cabine de peinture, de parties des ateliers de travail des métaux et de la cabine de sablage. L'air canalisé est au préalable traité par des filtres avant rejet dans l'atmosphère.

Les mesures apparaissent cohérentes dans leurs principes avec l'objectif de réduction de l'impact sur la qualité de l'air.

Qualité des eaux superficielles :

Les eaux pluviales sont collectées, transitent dans le réseau communal d'eaux pluviales avant rejet dans l'Indre, ce qui est acceptable pour le milieu. Cette mesure est cohérente.

Les eaux usées domestiques sont raccordées à la station d'épuration de la ville de CHATEAUROUX, ce qui est adapté dans ce cas. La société ANDRITZ prévoit la mise en place d'un bassin tampon suivi d'un séparateur à hydrocarbures collectant et traitant les eaux issues du lavage des équipements de retour en service après-vente. Ces effluents industriels transiteront ensuite dans le réseau d'eaux usées domestiques. Ces mesures de réduction apparaissent adaptées et proportionnées aux enjeux.

L'ensemble des dispositions prises par la société ANDRITZ afin de prévenir d'un risque de pollution des eaux peut être considéré comme satisfaisant.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier déposé par l'exploitant prend en compte de manière satisfaisante les plans et programmes concernés. Le projet s'articule de manière compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne, le PDEDMA de l'Indre et le PREDD de la région Centre.

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site après cessation d'activité sont adéquates et compatibles avec un usage industriel futur.

3.4. Étude des dangers

L'étude des dangers explicite convenablement la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels. Des scénarii incendie ont été correctement modélisés. L'étude de dangers montre que les zones d'effets thermiques restent confinées à l'enceinte de l'établissement.

Des dispositifs de rétention correctement dimensionnés (d'une capacité de 670 m³) sont prévus pour recueillir les eaux d'extinction en cas d'incendie.

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 du code de l'environnement.

3.5. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

Le site est un établissement existant situé en zone périphérique urbaine à faible densité.

Le dossier présente une analyse correcte des impacts du projet sur les différentes composantes environnementales. Les impacts sont identifiés en prenant en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement.

Les mesures prises par l'exploitant pour préserver l'environnement permettent de réduire l'impact de l'activité sur l'environnement du site.

5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

Le Préfet de Région



Michel CAMUX

ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	0	Aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié.
Faune, flore	0	L'implantation de l'installation au sein d'une Zi n'a aucun impact sur la faune et la flore.
Milieux naturels	0	L'inventaire des zonages en matière de milieux naturels est correctement mené. On trouve une zone Natura 2000 à 800 m au nord et à l'ouest du site (Vallée de l'Indre). Le dossier justifie l'absence d'impact sur cette zone.
Connectivité biologique	0	Aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone impactée par le projet.
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	Le site étant existant et en zone industrielle, il n'est pas concerné par ce point.
Eaux superficielles et souterraines Captages d'eau potable	++	Il n'y pas de prélèvement d'eau souterraine (connexion au réseau d'eau potable). La consommation d'eau est faible. Les eaux de nettoyage des équipements du service après-vente doivent être traitées par un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le réseau communal des eaux usées. Cette mesure est adaptée aux enjeux.
Sols	0	Les activités sont confinées sur des zones étanches.
Air	++	Des rejets de poussières et de composés organiques volatiles sont générés par l'activité. Les rejets étant limités, les émissions issues de l'activité du site ne modifieront pas la qualité de l'air au niveau local.
Odeurs	0	Aucune odeur ne sera ressentie à l'extérieur du site.
Déchets	+	Les déchets générés par l'activité du site sont en majorité des déchets industriels banals (plastiques, cartons, ferrailles). Ils sont ensuite acheminés en valorisation. Les déchets issus des cabines de peinture (résidus de sablage) sont éliminés comme déchets dangereux.
Energies et changement climatique	+	La consommation électrique est celle de l'éclairage et du fonctionnement des équipements électriques. Le gaz est utilisé pour l'alimentation de la chaudière du site. Les économies d'énergie passent par un suivi et un bon entretien du matériel et des engins moteurs.
Risques technologiques	++	Les zones d'effet des risques identifiés sont confinées dans l'enceinte de l'installation. Les scénarii majeurs d'accident concernent l'incendie des stockages de produits combustibles.
Santé	+	Les installations ne présentent pas de risque sanitaire particulier.
Trafic routier	+	L'impact du trafic lié à l'installation sur le réseau local des RD 135, 920 et 943 est de moins de 2 % environ.
Bruit	+	Des mesures du niveau acoustique ont été réalisées en 2009 et 2010 en limite de propriété du site. En conclusion, il est indiqué que les niveaux de bruit sont conformes à la réglementation en vigueur
Émissions lumineuses	0	Les émissions lumineuses du projet restent limitées.
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural référencé n'est impacté par le projet.
Paysages	0	L'intégration paysagère du projet ne soulève aucun enjeu.

*Hiérarchisation des enjeux potentiels : +++ : très fort ++ : fort + : présent mais faible 0 : pas concerné